

TOGO

*Déclaration
de Mme Massan Loretta Acouetey,
Ministre des Droits de l'Homme,
de la Démocratie et de la Réconciliation*

*Devant la Première Session
du Conseil des Droits de l'Homme*

Genève, le 22 juin 2006

Monsieur le Président,

C'est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole en cette circonstance historique pour exprimer, au nom de la délégation togolaise, les plus vives félicitations au Conseil des droits de l'Homme qui, par la présente session, est portée sur les fonts baptismaux.

En cette occasion solennelle, je voudrais saluer les délégués des Etats qui ont tenu à se faire représenter à cette cérémonie à un niveau aussi élevé, témoignant ainsi de l'importance qu'ils accordent à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Je salue également la présence des représentants d'organisations non gouvernementales, qui ont toujours joué un rôle de premier plan dans l'évolution des idées comme dans la pratique des droits de l'homme.

Il m'est particulièrement agréable, par la même occasion, de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de première session du Conseil des droits de l'Homme.

Eu égard à vos qualités personnelles, ma délégation est assurée que les travaux de la présente session connaîtront un succès remarquable.

Je voudrais également exprimer nos vives félicitations et nos encouragements à Madame la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour son dévouement à la cause des droits de l'Homme.

Le rôle salutaire indéniable de sentinelle que joue les Nations Unies « pour la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables » passe nécessairement par la recherche des voies et moyens les plus efficaces pour la sauvegarde de la paix, de la sécurité et du développement pour tous.

L'intérêt de plus en plus croissant de la Communauté internationale pour les droits de l'homme est un fait indéniable.

En effet les droits de l'homme se sont imposés pour toute la communauté internationale comme une éthique universelle servant de critère d'appréciation des problèmes de tous ordres. C'est dire que le respect des droits de l'homme constitue la meilleure garantie de l'Etat de droit, de la démocratie et de la paix. C'est donc un processus total qui doit englober les modes de pensée et les comportements des hommes.

Il va de soi que l'Organisation des Nations Unies se doit d'être « à la hauteur des attentes des hommes et des femmes partout dans le monde » en accordant à « la cause des droits de l'homme, la même importance qu'à celle de la sécurité et du développement » comme l'a si bien souligné le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport de mars 2005 intitulé : « *Dans une liberté plus grande; développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous* ».

Aujourd'hui, il y a lieu de se réjouir que l'appel du Secrétaire Général ait été entendu.

Ainsi le Conseil des droits de l'homme, issu de la réévaluation complète de l'efficacité de l'instrument

intergouvernemental consacré à l'examen des questions relatives aux droits de l'homme, est devenu une réalité.

Voici donc tracé le chemin de l'espérance d'une aube nouvelle qui appelle l'engagement et la solidarité de toute la communauté internationale et la volonté partagée de chaque communauté nationale.

Le Togo, par ma modeste voix, réaffirme solennellement son engagement à œuvrer dans ce sens.

Il est vrai que le combat pour le respect de la dignité humaine est une œuvre quotidienne et pérenne qui s'inscrit toujours dans un cadre politique, économique voire socio-culturel marqué par le poids à la fois des contingences et d'un certain nombre de déterminismes.

Notre pays n'échappe pas à cet ensemble de facteurs qui constituent des défis qu'il convient de relever avec un sens de la responsabilité et les ressources de notre génie créateur.

L'histoire de notre pays avant, pendant et après son accession à la souveraineté internationale est émaillée de luttes fratricides, de violences rendant ainsi notre aventure douloureuse.

Le processus démocratique enclenché depuis les années 90 est marqué par une crise socio-politique qui a complètement paralysé notre tissu économique.

Ainsi les derniers événements tragiques qui ont endeuillé des familles et fait des déplacés à l'intérieur du pays et des réfugiés hors de nos frontières sont-ils

de véritables signaux qui nous ont conduits à une prise de conscience contre un laisser-aller fataliste susceptible de nous précipiter pieds et poings liés dans l'abîme de malheurs inéluctables.

Certes, les droits humains ne peuvent véritablement trouver leur application que par une réelle volonté politique de faire progresser l'Etat de droit et par une prise de conscience effective de l'ensemble de la population de ses droits et devoirs, condition sine qua non de l'exercice de la capacité citoyenne.

Le Gouvernement a inscrit, dans son programme d'action, la réconciliation nationale comme priorité des priorités. Ainsi les contacts et les consultations que le Président de la République a entrepris sont de nature à créer les conditions d'une décrispation en vue de la restauration d'un climat de confiance mutuelle devant conduire à la réalisation de la réconciliation nationale.

Il n'y a pas meilleure voie que d'accepter de se regarder dans une authentique quête de la vérité en reconnaissant avec humilité les erreurs et les faiblesses du passé pour mieux préparer l'avenir.

Après un dialogue social, le Togo a amorcé son dialogue politique conformément aux 22 engagements pris avec l'Union européenne. Ce dialogue de la classe politique togolaise et des acteurs de la société civile est de nature à créer un climat propice au retour des réfugiés.

Le Haut Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire créé à cet effet s'attelle à la mise en œuvre d'un plan d'action pour le retour et la réinsertion des réfugiés et déplacés internes.

Par ailleurs, le chef de l'Etat a, à plusieurs reprises, lancé un appel en faveur du retour des réfugiés pour leur permettre de reprendre leur place dans la cité.

Le dialogue est, comme l'affirme le Chef de l'Etat togolais l'occasion de relever ensemble des défis « dans un climat de confiance réciproque et dans un élan de consolidation de l'Etat de droit et de démocratie ». Il s'agit d'une « nouvelle page d'un livre neuf que l'on tourne » qui « s'inscrit dans la recherche des solutions à la situation particulière que connaît notre pays depuis plusieurs années».

Les nouvelles pages de ce nouveau livre ont résolument opéré un changement qualitatif quant au respect de la dignité humaine.

Monsieur le Président,

Il y a lieu de souligner les dernières évaluations de la mise en œuvre des 22 engagements pris avec l'Union Européenne qui ont permis de constater que l'enracinement des principes et des pratiques démocratiques, le renforcement de l'Etat de droit et la bonne gouvernance connaissent une avancée qui augure des lendemains meilleurs.

La création d'un Ministère des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Réconciliation est l'expression la plus flamboyante de la volonté politique du Président de la République et du Gouvernement d'inscrire les droits de l'homme comme le paradigme des actions devant conduire notre pays à la paix et au développement humain durable.

Cette volonté d'ouverture et de transparence détermine un nouvel ordre et un modus vivendi qui procèdent d'une réelle et lucide réévaluation de notre passé pour une meilleure prise en compte de notre présent et de notre avenir.

C'est dans cette logique qu'une commission nationale de réhabilitation de notre histoire aux fins d'immortaliser les grands hommes a été créée.

La célébration, le 27 avril dernier, de la fête de l'indépendance de notre pays est la preuve la plus éloquente qu'une ère nouvelle s'est instaurée au Togo.

Dans le souci d'améliorer la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Gouvernement a pris des mesures importantes qui concernent les différents domaines contribuant à garantir l'Etat de droit.

La justice qui constitue le pilier de la démocratie et des droits de l'homme fait l'objet d'un effort de modernisation avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce programme vise à rendre la justice togolaise plus indépendante, plus fonctionnelle et plus efficace. L'harmonisation des lois internes avec les normes internationales est en cours de réalisation en vue de pénaliser certaines pratiques répréhensibles notamment la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Programme d'Appui d'Urgence au Secteur Pénitentiaire (PAUSEP) qui vise à humaniser les milieux de détention est dans sa phase opérationnelle. Le

premier volet du programme vient d'être bouclé avec la réhabilitation et la réfection des douze prisons que compte le pays.

Un accord entre la République du Togo et le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) permet à ce dernier de visiter tous les lieux de détention sans limitation de temps pour apprécier les conditions de détention et de traitement réservé aux détenus et s'entretenir librement avec ces derniers sans témoins.

Dans le domaine de la promotion et de la protection des droits catégoriels, des lois protégeant les femmes contre certaines violences liées à leurs droits successoraux, aux mariages forcés, aux rites avilissants, aux mutilations génitales ont été adoptées. L'adoption des lois relatives à la protection des enfants contre le trafic et l'exploitation, celles relatives à la protection des personnes handicapées ainsi que la relecture et la réécriture de certaines dispositions du Code des personnes et de la famille dans l'optique de l'égalité des sexes constituent des garanties certaines d'une meilleure protection des droits humains.

Le Gouvernement togolais réaffirme son attachement aux principes de la démocratie et s'attelle à mettre en œuvre les mécanismes de décentralisation. Les textes de la décentralisation sont déjà à l'examen à l'Assemblée Nationale.

L'édification d'un Etat de droit est une œuvre qui s'inscrit dans la durée. Elle a besoin d'une véritable éducation de toutes les couches sociales à exercer leur capacité citoyenne.

Cet impératif ne peut se réaliser sans l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux. C'est par une coopération saine, fondée sur le respect de la dignité humaine que le progrès est possible.

L'examen collégial qui est de nature à permettre au Conseil des Droits de l'Homme de travailler avec équité et transparence sans politisation ni sélectivité contribuera à coup sûr à améliorer la situation des droits de l'homme.

Le Togo est donc déterminé à chercher les voies et moyens pour maintenir sa volonté et améliorer de façon notable et progressive sa situation des droits de l'homme.

C'est pour donner libre cours à cette propension qu'il a accepté le principe de l'établissement d'un Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme au Togo.

Monsieur le Président,

Je voudrais, en cette occasion solennelle, exprimer nos chaleureuses félicitations et notre gratitude à Madame la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour le courage, l'abnégation et la détermination avec lesquelles elle mène le combat en faveur du respect de la dignité humaine.

Je souhaite pleins succès aux travaux de la première session du Conseil des Droits de l'Homme.

Je vous remercie.